**[56:G:5]**

**Rapport sur le renvoi**

[paragraphe 64.06(16)]

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

LE PROTONOTAIRE [*ou la mention* Le [*jour*] [*date*]

*appropriée*] [*nom*]

[*intitulé de l'instance*]

[*sceau de la cour*]

RAPPORT SUR LE RENVOI

Conformément au jugement du [*date*] ordonnant le renvoi, je rends ma décision concernant les questions qui m'ont été soumises. Voici les conclusions de mon rapport :

1. Les parties nommées ci-dessous ont reçu signification du jugement ordonnant le renvoi et d'un avis de renvoi :

[*nommer les parties*]

Les parties nommées ci-dessous, qui semblaient titulaires d'un privilège, d'une charge ou d'une sûreté postérieur à l'hypothèque en question sur le bien visé, ont été jointes dans le renvoi et ont reçu signification d'un avis de renvoi au titulaire postérieur d'une sûreté joint comme partie lors du renvoi :

[*nommer les parties*]

Les parties nommées ci-dessous, qui semblaient intéressées par le droit de rachat mais qui n'étaient pas titulaires postérieures de sûretés, ont été jointes comme défenderesses dans le renvoi et ont reçu signification d'un avis aux personnes jointes comme parties :

[*nommer les parties*]

2. Les parties nommées ci-dessous qui ne sont pas des titulaires postérieures de sûretés ne se sont pas présentées au renvoi :

[*nommer les parties*]

3. Les titulaires postérieurs de sûretés nommés ci-dessous ne se sont pas présentés au renvoi et n'ont pas établi le bien-fondé de leur demande :

[*nommer les titulaires*]

4. Le montant et l'ordre de priorité des demandes des parties qui se sont présentées au renvoi et qui y ont établi le bien-fondé de leur demande sont énoncés à l'annexe «A».

5. Les parties nommées à l'annexe «A» sont les seules titulaires de sûretés sur le bien hypothéqué, qui est décrit à l'annexe «B».

6. L'établissement définitif du rapport a été fait par moi, le [*date*].

[*date*] [*signature*]